Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_59-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-59

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, ~~Caroline KOENIG~~, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Caroline KOENIG qui a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Jocelyn TADEJ

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 15 décembre 2025

2025-59 : EX CCAS - Don des paniers à verser à l'association pour la recherche sur les maladies orphelines

Jocelyn TADEJ, adjoint en charge des affaires sociales informe que les personnes n'ayant pas assisté aux repas des anciens du 11 novembre, bénéficient d'un colis de noël uniquement pour celles ayant plus de 80 ans.

Il leur est proposé de recevoir leur colis ou d'en faire don.

La valeur du colis est d'environ 30€. Au total, 7 personnes ont souhaité faire don de leur colis soit un montant de 200€ récoltés.

La commission des affaires sociales propose de reverser cette somme à l'association luttant contre la dyskinésie paroxystique (maladie rare trouble neurologique)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_59-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la somme de 200€ auprès de l'association luttant contre la dyskinésie paroxystique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le versement et à signer tout document s'y apportant

Le secrétaire de séance,
Jocelyn TADEJ

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT-DONAN * Côtes-d'Armor *